

ÉTATS FINANCIERS 2021

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	2
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTAT DES RÉSULTATS	6
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	7
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	8
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
NOTES COMPLÉMENTAIRES	10
ANNEXE A – DETTE À LONG TERME	33
ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET	34
ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	35
ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES	36
ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ	37

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de transport de Laval (ci-après « la Société ») ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et les estimations. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux administrations locales. Ces Normes sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle comptable interne. Ce système est conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances. Ce dernier est composé de membres du conseil d'administration et d'un membre externe. Ce comité rencontre la direction, l'auditeur interne, la vérificatrice générale de Laval et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. dont les services ont été retenus par le conseil d'administration. La vérificatrice générale de Laval, et l'auditeur indépendant peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit et des finances.


Laval, Québec
Le 28 mars 2022

Directeur général,



Guy Picard, PH.D, PMP

Directrice exécutive et trésorière
Administration et planification d'entreprise,



Kathy Dumortier, CPA, CA

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la
Société de transport de Laval

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de transport de Laval (ci-après « la société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la société inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages 35, 36, 37 et 38, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 28 mars 2022

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Notes	2021 Budget	2021 Réal	2020 Réal
		\$	\$	\$
REVENUS				
Fonctionnement				
Autorité régionale de transport métropolitain		157 077 731	147 608 041	139 488 766
Contrat de gestion déléguée		8 303 700	7 715 201	7 578 576
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	3	1 948 654	1 229 381	1 611 670
Autres revenus	4	1 558 498	1 428 544	1 478 580
		168 888 583	157 981 167	150 157 592
Investissement				
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	3	43 104 268	37 294 662	21 226 415
		211 992 851	195 275 829	171 384 007
CHARGES				
Transport régulier		117 179 782	110 115 807	106 983 249
Administration générale		23 209 503	25 490 157	21 883 305
Transport adapté		11 894 471	9 055 342	8 713 668
Contrats de gestion déléguée		8 303 700	7 715 201	7 578 576
Frais de financement		3 511 851	2 687 533	2 601 086
Dépenses imprévues		2 497 547	-	-
Amortissement		27 999 000	25 807 538	21 394 726
		194 595 854	180 871 578	169 154 610
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		17 396 997	14 404 251	2 229 397
Excédent accumulé au début de l'exercice			167 122 103	164 892 706
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			181 526 354	167 122 103

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		38 562 536	27 997 451
Débiteurs	5	7 655 813	3 682 525
Transferts à recevoir	6	89 006 084	81 065 884
		135 224 433	112 745 860
PASSIFS FINANCIERS			
Créditeurs et frais courus	8	31 937 713	31 591 262
Revenus perçus d'avance		175 369	325 393
Dette à long terme	9	111 374 000	89 779 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs	10	11 284 700	9 761 681
		154 771 782	131 457 336
DETTE NETTE		(19 547 349)	(18 711 476)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	11	195 005 734	178 746 391
Stocks de fournitures		4 218 020	4 009 617
Autres actifs non financiers	12	1 849 949	3 077 571
		201 073 703	185 833 579
EXCÉDENT ACCUMULÉ		181 526 354	167 122 103
Engagements	13		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		14 404 251	2 229 397
Variation des immobilisations			
Acquisitions	11	(42 079 561)	(31 688 800)
Produit de cession		6 598	51 888
Amortissement des immobilisations	11	25 807 538	21 394 726
Perte sur cession		6 082	45 103
		(16 259 343)	(10 197 083)
Variation des stocks de fournitures		(208 403)	(660 373)
Variation des autres actifs non financiers		1 227 622	(603 375)
		1 019 219	(1 263 748)
VARIATION DE LA DETTE NETTE		(835 873)	(9 231 434)
Dettes nettes au début de l'exercice		(18 711 476)	(9 480 042)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(19 547 349)	(18 711 476)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	14 404 251	2 229 397
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	25 807 538	21 394 726
Perte sur cession	6 082	45 103
	40 217 871	23 669 226
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(3 973 288)	3 892 522
Transferts à recevoir	(7 940 200)	10 635 112
Stocks de fournitures	(208 403)	(660 373)
Créditeurs et frais courus	1 002 332	3 692 446
Revenus perçus d'avance	(150 024)	(119 174)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	1 523 019	1 722 700
Autres actifs non financiers	65 404	336 599
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	30 536 711	43 169 058
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	(42 735 442)	(32 261 449)
Dépôt pour l'achat d'autobus	1 162 218	(939 974)
Produit de cession	6 598	51 888
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(41 566 626)	(33 149 535)
Activités de financement		
Émission de dettes à long terme	52 761 000	24 144 000
Remboursement de la dette à long terme	(31 166 000)	(30 842 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	21 595 000	(6 698 000)
Augmentation nette de l'encaisse	10 565 085	3 321 523
Encaisse au début de l'exercice	27 997 451	24 675 928
Encaisse à la fin de l'exercice	38 562 536	27 997 451

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

1. Statut et nature des activités

La Société de transport de Laval (ci-après « la Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01). Elle exploite une entreprise qui a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la Ville de Laval.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec*.

Incidences résultant de la pandémie COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait l'éclosion de la COVID-19 devenant une pandémie mondiale. Depuis, le virus continue de se propager au Canada et dans le monde. La pandémie de COVID-19 et les mesures prises en réaction à l'éclosion ont entraîné des perturbations temporaires importantes des activités de la Société. Cette dernière a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions. Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière de la Société pour les exercices futurs.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

En tant qu'organisme public, la Société dresse ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés durant l'exercice au cours duquel les faits et les transactions ont lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux Normes comptables, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et des avantages sociaux, les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs, ainsi que les transferts à recevoir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

2. Sommaire des principales méthodes comptables (Suite)

c) Constatation des revenus

Conformément aux modalités de l'entente concernant les services de transport collectifs pour l'année 2021, la rémunération de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) correspond aux coûts réels des prestations du service de transport collectif sur le territoire de la Société, et ce, pour tenir compte du contexte particulier et spécifique de la crise de la COVID-19. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

De plus, selon les modalités de l'entente de la prestation de la gestion de contrats déléguée qui sont en cours d'autorisations, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à une rémunération basée sur les coûts réels pour les équipements métropolitains et la billetterie. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les revenus de transfert sont constatés dans les états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste des revenus perçus d'avance. Un paiement de transfert versé sur une base pluriannuelle est considéré comme autorisé lorsqu'un représentant habilité signe une entente avec la Société.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée.

d) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés pour fournir des services futurs. La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs.

Immobilisations

Coût et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Celui-ci comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile des immobilisations selon les méthodes, les durées et les taux annuels suivants :

	Méthode	Durée/Taux
Infrastructures	Linéaire	10 à 40 ans
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Véhicules	Dégressif	22 % et 30 %
Ameublement et équipements de bureau	Linéaire	4 à 15 ans
Machinerie, outillage et équipements	Linéaire	5 à 15 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration et les immobilisations hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Autres actifs non financiers

Les avances versées pour les contrats d'acquisition d'autobus urbains sont présentées à titre d'autres actifs non financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

f) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et les frais courus pour des cotisations dues, non versées, à la fin de l'exercice de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux, auquel participe la Société, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- Les avantages complémentaires de retraite, comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale, de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. S'y rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs, est présenté à l'état de la situation financière, pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et des pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ces derniers sont évalués selon la méthode de la valeur ajustée sur une période de quatre ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis, dans le cas des régimes non capitalisés, fait l'objet en contrepartie de dépenses constatées à taxer ou pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

g) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice, ou antérieurement, qui font l'objet d'un amortissement différé à des fins fiscales. Ils sont créés aux fins ci-dessous, à la suite d'un choix exercé par la Société, et amortis selon les durées indiquées par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs :
 - Pour le déficit constaté initialement au 1^{er} janvier 2007, dans le cas des régimes non capitalisés : le déficit n'est pas amorti;
 - À titre de mesure d'allègement, pour l'excédent de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement n'est constaté.

h) Instruments financiers dérivés

La Société utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour se protéger des fluctuations du prix du carburant. Les gains et les pertes associés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période à laquelle ils sont réalisés et présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

3. Transferts des gouvernements fédéral et provincial

	2021	2021	2020
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonctionnement			
Financement (intérêts)	1 948 654	1 229 381	1 611 670
Investissement			
Immobilisations	43 104 268	37 294 662	21 226 415
	45 052 922	38 524 043	22 838 085

4. Autres revenus

	2021	2021	2020
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Publicité	1 232 000	1 164 178	1 186 000
Revenus d'intérêts	277 498	130 341	163 529
Activités accessoires et autres revenus	49 000	134 025	129 051
	1 558 498	1 428 544	1 478 580

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

5. Débiteurs

	2021	2020
	\$	\$
Autorité régionale de transport métropolitain	3 279 235	60 132
Taxes à la consommation	1 802 369	1 646 039
Ville de Laval	315 659	525 414
Autres	2 258 550	1 450 940
	7 655 813	3 682 525

6. Transferts à recevoir

	2021	2020
	\$	\$
Gouvernement provincial		
Remboursement de la dette à long terme (a)	73 316 589	63 651 907
Immobilisations	11 121 620	8 441 025
Autres	375 416	388 912
Gouvernement fédéral		
Immobilisations	4 192 459	8 584 040
	89 006 084	81 065 884

(a) En vertu d'ententes avec le gouvernement provincial, la Société recevra sous forme de transferts une compensation pour les intérêts qu'elle doit assumer pour ces dettes à long terme subventionnées

7. Emprunt bancaire

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$, au taux préférentiel de 2,45 % (2,45% au 31 décembre 2020) et renégociable annuellement. Au 31 décembre 2021, la marge de crédit est inutilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

8. Crédoiteurs et frais courus

	2021	2020
	\$	\$
Salaires et charges sociales	23 011 027	19 961 581
Fournisseurs et frais courus	8 167 395	10 407 927
Intérêts courus de la dette à long terme	339 344	300 282
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	419 947	921 472
	31 937 713	31 591 262

9. Dette à long terme

	2021	2020
	\$	\$
Obligations		
taux d'intérêt variant de 1,1 % à 2,9 % (1,1% à 2,9% en 2020)		
échéant de mai 2022 à juillet 2031	111 374 000	89 779 000
	111 374 000	89 779 000

La dette à long terme représente des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme ainsi que l'emprunt bancaire contractés par la Société.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme, incluant les refinancements prévus et autorisés au cours des prochains exercices, s'établissent comme suit :

Année	\$
2022	17 233 000
2023	17 368 000
2024	16 242 000
2025	15 292 000
2026	19 373 000
1 à 5 ans	85 508 000
6 à 10 ans	25 567 000
11 ans et plus	299 000
	111 374 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

10. Passif au titre des avantages sociaux futurs

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société possède un certain nombre de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui assurent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés-cadres et non syndiqués de la Société participent au Régime de retraite des employés-cadres et non syndiqués de la Société de transport de Laval. Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations. Les prestations prévues au titre du régime de retraite sont principalement en fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération.

Les employés-cadres et non syndiqués de la Société bénéficient également d'un programme d'allocation de retraite. Le programme d'allocation de retraite est un régime non capitalisé à prestations déterminées fournissant une rente supplémentaire à certains employés. Cette rente représente l'excédent de la rente déterminée au régime de retraite, sans tenir compte des limites fiscales imposées par la loi de l'impôt sur celle du régime de retraite en tenant compte de ces limites. Pour ce régime, seul l'employeur est responsable du financement.

L'évaluation la plus récente de ces régimes à prestations déterminées aux fins de la comptabilisation a été effectuée au 31 décembre 2018.

Les employés syndiqués de la Société couverts par les accréditations du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval (SCFP) participent au Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval, alors que les employés couverts par les accréditations du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) participent au Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien de la Société de transport de Laval. Ces deux régimes, à des fins comptables, sont des régimes à cotisations déterminées. La contribution de la Société se limite à 8,25 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien et à 9,0 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des chauffeurs d'autobus.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent, notamment, l'assurance vie, la couverture de soins de santé, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient selon le groupe d'emploi dont l'employé fait partie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

b) Passif au titre des avantages sociaux futurs

	2021	2020
	\$	\$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	7 069 500	6 943 419
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	(18 354 200)	(16 705 100)
	(11 284 700)	(9 761 681)

c) Charge de l'exercice

	2021	2020
	\$	\$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	2 970 500	2 677 500
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	2 174 700	1 768 100
Régime de retraite à cotisations déterminées	5 290 662	5 050 906
Régime de retraite des élus municipaux	22 466	24 136
	10 458 328	9 520 642

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

d) Situation actuarielle aux fins de comptabilisation

	Régimes de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	73 667 300	65 607 000	-	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(75 063 500)	(67 136 900)	(17 722 600)	(18 644 000)
Situation actuelle nette : déficit de comptabilisation	(1 396 200)	(1 529 900)	(17 722 600)	(18 644 000)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	8 465 700	8 473 300	(631 600)	1 938 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	7 069 500	6 943 400	(18 354 200)	(16 705 100)

e) Charge de l'exercice

	Régimes de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	3 837 900	3 254 900	1 361 500	1 070 400
Cotisations salariales des employés	(1 913 400)	(1 621 200)	-	-
Amortissement des pertes actuarielles	1 025 600	1 011 300	547 300	327 600
Charge de l'exercice excluant les intérêts	2 950 100	2 645 000	1 908 800	1 398 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	3 871 900	3 561 400	265 900	370 100
Rendement espéré des actifs	(3 851 500)	(3 528 900)	-	-
Charge d'intérêts nette	20 400	32 500	265 900	370 100
Charge de l'exercice	2 970 500	2 677 500	2 174 700	1 768 100
Montant versé par l'employeur	3 096 600	1 689 500	525 600	1 033 400

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

f) Conciliation de l'actif et du passif au titre des avantages sociaux futurs

Conciliation de l'actif au titre des avantages sociaux futurs du régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées

	2021	2020
	\$	\$
Actif au début de l'exercice	6 943 400	7 931 400
Charge de l'exercice	(2 970 500)	(2 677 500)
Cotisations versées par l'employeur	3 096 600	1 689 500
Actif à la fin de l'exercice	7 069 500	6 943 400

Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi

	2021	2020
	\$	\$
Passif au début de l'exercice	(16 705 100)	(15 970 400)
Charge de l'exercice	(2 174 700)	(1 768 100)
Prestations ou primes versées par l'employeur	525 600	1 033 400
Passif à la fin de l'exercice	(18 354 200)	(16 705 100)

g) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	Régimes de retraite et supplémentaires de retraite et à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	65 607 000	60 188 800	-	-
Rendement prévu des actifs des régimes	3 851 500	3 528 900		
Gain actuariel sur le rendement des actifs des régimes	1 452 300	805 500	-	-
Cotisations de l'employeur	3 096 600	1 689 500		
Cotisations des employés	1 913 400	1 621 200		
Prestations versées	(2 253 500)	(2 226 900)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	73 667 300	65 607 000	-	-
Juste valeur des actifs des régimes	78 043 600	68 128 800	-	-

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

h) Obligation au titre des prestations constituées

	Régimes de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	67 136 900	61 528 000	18 644 000	14 537 000
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3 837 900	3 254 900	1 361 500	1 070 400
Prestations versées	(2 253 500)	(2 226 900)	(525 600)	(1 033 400)
Intérêts débiteurs sur obligation	3 871 900	3 561 400	265 900	370 100
Perte (gain) survenue dans l'exercice sur l'obligation	2 470 300	1 019 500	(2 023 200)	3 699 900
Solde à la fin de l'exercice	75 063 500	67 136 900	17 722 600	18 644 000

i) Principales hypothèses (taux pondérés)

	Régimes de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
Fin d'exercice	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation	5.73%	5.73%	2.25%	1.35%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	5.80%	5.80%	s. o.	s. o.
Taux de croissance des salaires	3.00%	3.00%	3.10%	3.10%
Taux d'inflation	2.00%	2.00%	2.10%	2.10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	5.39%	5.57%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	4.50%	4.50%
Année où la tendance rejoint le taux ultime	s. o.	s. o.	2027	2027

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

j) Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite. Elle distingue les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure dans le but de faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2021.

La Cour supérieure du Québec a rendu un jugement le 9 juillet 2020. Le gouvernement, certaines municipalités et des associations d'employés ont interjeté un appel de la portion du jugement affectant les participants actifs. Cela fait en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'une ou l'autre des parties. L'exécution du jugement est donc suspendue jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec rende sa décision.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

11. Immobilisations

	<u>Solde au début</u>	<u>Addition</u>	<u>Cession / Ajustements</u>	<u>Solde à la fin</u>
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Infrastructures	24 566 032	51 996	20 232	24 597 796
Bâtiments	75 794 842	6 556 907	-	82 351 749
Véhicules	222 939 645	36 747 260	2 146 467	257 540 438
Ameublement et équipements de bureau	30 033 659	1 765 153	37 759	31 761 053
Machinerie, outillage et équipements	24 913 388	2 680 120	-	27 593 508
Terrains	6 876 733	-	-	6 876 733
	<u>385 124 299</u>	<u>47 801 436</u>	<u>2 204 458</u>	<u>430 721 277</u>
Immobilisations en cours	17 972 873	(5 721 875)	-	12 250 998
	<u>403 097 172</u>	<u>42 079 561</u>	<u>2 204 458</u>	<u>442 972 275</u>
Amortissement cumulé				
Infrastructures	5 875 687	1 327 267	20 232	7 182 722
Bâtiments	26 494 810	1 840 633	-	28 335 443
Véhicules	156 042 916	19 011 385	2 133 787	172 920 514
Ameublement et équipements de bureau	21 254 284	2 016 578	37 759	23 233 103
Machinerie, outillage et équipements	14 683 084	1 611 675	-	16 294 759
	<u>224 350 781</u>	<u>25 807 538</u>	<u>2 191 778</u>	<u>247 966 541</u>
Valeur comptable nette	<u>178 746 391</u>			<u>195 005 734</u>

Au 31 décembre 2021, des immobilisations ainsi que des immobilisations en cours, au coût de 3 591 249 \$ (4 247 130 \$ au 31 décembre 2020), sont inscrites dans les créditeurs et les frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

12. Autres actifs non financiers

	2021	2020
	\$	\$
Dépôt pour l'achat d'autobus	1 358 383	2 520 601
Frais payés d'avance	491 566	556 970
	1 849 949	3 077 571

13. Engagements

Au 31 décembre 2021, la Société a des engagements qui s'établissent comme suit :

a) Contrat d'acquisition d'autobus hybrides

Par l'entremise du processus d'achat unifié regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition d'autobus hybrides à plancher surbaissé pour les années 2021 à 2024.

Afin de s'aligner avec les orientations du gouvernement provincial pour accélérer le rythme d'électrification, le nombre d'acquisitions d'autobus hybrides est revu à la baisse. La révision du calendrier de production est sans incidences financières.

La société s'est engagée à payer 21 931 796 \$ pour l'acquisition de 15 autobus hybrides pour l'année 2022 et à effectuer l'acquisition de 18 autobus hybrides pour un montant total de 26 318 155 \$ en 2024. Ces dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 90% pour un total de 19 738 616 \$ pour l'année 2022 et à confirmer pour l'année 2024.

b) Contrats de services pour le transport des personnes handicapées

Dans le cadre de ses opérations de transport adapté, la Société a octroyé deux contrats de services, soit un premier en 2018 pour le transport par minibus et un second en 2011 pour le transport par taxi collectif. Le contrat pour le transport par minibus se termine le 31 décembre 2023 et comporte des options de prolongation d'une durée de 5 ans, allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Le contrat pour le transport par taxi collectif peut être résilié avec un préavis de 12 mois. Les contrats totalisent une valeur de 9,3 M\$ pour l'année 2022, soit 5 M\$ pour le transport par minibus et 4,3 M\$ pour le transport par taxi collectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

13. Engagements (suite)

c) Contrats d'approvisionnement en carburant

Par l'entremise du processus d'achats unifiés de l'ATUQ, la Société a mandaté la STM pour négocier des contrats d'approvisionnement en carburant auprès du fournisseur. Ce contrat comporte une durée prédéterminée. La Société a également mandaté le ministère des Finances pour négocier des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières afin d'atténuer les effets de fluctuations du prix du carburant sur le marché jusqu'en décembre 2023. La Société s'est engagée à payer une quantité de 18 millions de litres à un prix fixe, ce qui représente une somme d'environ 9,8 M\$.

d) Boîtes à perception pour autobus

La Société a mandaté la STM pour procéder à l'acquisition et l'entretien de 57 boîtes de perception pour les autobus entre 2022 et 2030. Les contrats ont une durée de 4 ans et 5 ans, avec la possibilité de 3 périodes additionnelles de 24 mois chacune. La Société s'engage à payer un montant de 1,9 M\$ et 1,2 M\$ si les périodes additionnelles sont exercées, pour un total de 3,1 M\$.

L'échéancier, selon le calendrier prévu d'acquisitions, s'établit ainsi :

	<u>\$</u>
2022	735 671
2023	69 221
2024	69 221
Contingences applicables aux années 2022 à 2030	1 062 112
	1 936 225
Années d'option 2025	505 552
2026	188 220
2027	510 887
	1 204 659
Total	3 140 884

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

13. Engagements (suite)

d) Boîtes à perception pour autobus (suite)

En outre, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% pour un total estimé de 2,4 M\$.

L'échéancier, selon le calendrier prévu d'acquisitions, s'établit ainsi :

	<u>\$</u>
2022	551 753
2023	51 916
2024	51 916
Contingences applicables aux années 2022 à 2030	796 584
	1 452 169
<hr/>	
Années d'option 2025	379 164
2026	141 165
2027	383 165
	903 494
<hr/>	
Total	2 355 663

e) Valideurs pour les autobus

La Société a mandaté la STM pour procéder à l'acquisition de 46 valideurs pour les autobus entre 2022 et 2024 pour un total de 0,3 M\$. La Société s'engage à payer un montant de 102 883 \$ en 2022 et un montant de 198 631 \$ pour les contingences applicables aux années 2022 à 2024, pour un total de 0,3 M\$.

En outre, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions à 75%, selon un échéancier équivalent, pour un total estimé de 0,2 M\$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

13. Engagements (suite)

f) Gestion de l'entretien et de la maintenance des terminus Montmorency, Cartier et le Carrefour

À la suite à l'entente conclue avec l'ARTM pour la délégation de l'opération et de l'entretien des équipements métropolitains à la STL, un contrat de gestion, d'entretien et de maintenance des terminus Cartier, Montmorency et le Carrefour est requis. Le contrat a commencé le 1^{er} août 2018 et s'est terminé le 31 juillet 2021, avec la possibilité de 2 périodes additionnelles chacune d'une durée d'un an. La Société a décidé d'exercer son année d'option en 2022. Conséquemment, la STL s'engage à payer un montant de 1,8 M\$ selon le contrat et 1,1 M\$ si la deuxième année d'option est exercée, pour un total de 2,9 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

Contrat	2022	<u>1 812 661</u>	\$
Année d'option	2023	<u>1 069 620</u>	
		<u>2 882 281</u>	

g) Fourniture de services de gestion et d'exploitation des billetteries métropolitaines à Laval

L'Autorité régionale de transport métropolitain délègue la gestion des billetteries métropolitaines sur le territoire de Laval à la Société. Le contrat est d'une durée de 3 ans avec deux options d'un an pour les années 2021 à 2023. La Société a décidé d'exercer son année d'option en 2022. Conséquemment, la STL s'engage à payer un montant de 0,8 M\$ selon le contrat et 0,4 M\$ si la deuxième année d'option est exercée, pour un total de 1,2 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

Contrat	2022	<u>767 105</u>	\$
Année d'option	2023	<u>387 350</u>	
		<u>1 154 455</u>	

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

13. Engagements (suite)

h) Construction du garage – Phase IV

L'agrandissement du garage est une condition essentielle d'électrification de la flotte d'autobus de la Société. La capacité actuelle de son garage sera atteinte en 2022-2023. Les activités d'électrification de sa flotte d'autobus débuteront à partir de 2025.

Dans le cadre de l'agrandissement du garage, la Société a octroyé des contrats à des firmes spécialisées en construction. Les contrats ont une durée de 5 ans. L'un des contrats inclut une option de prolongation d'une durée d'un an pour l'année 2026. La Société s'engage à payer 8,7 M\$ pour les contrats ainsi qu'un montant de 0,009 M\$ si l'option de prolongation d'un an est exercée, pour un total de 8,7 M\$.

L'échéancier, selon le calendrier prévu, s'établit ainsi :

	\$
2022	3 462 841
2023	2 183 776
2024	2 004 222
2025	1 054 188
	8 705 027
Année d'option 2026	8 515
	8 713 542

En outre les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% pour un total estimé de 6,5 M\$.

L'échéancier, selon le calendrier prévu, s'établit ainsi :

	\$
2022	2 597 131
2023	1 637 832
2024	1 503 167
2025	790 641
	6 528 771
Année d'option 2026	6 386
	6 535 157

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

13. Engagements (suite)

i) Location d'un garage temporaire pour le stationnement des autobus

La société a loué des locaux temporaires, auprès de Placement Auchebel Ltée, afin de répondre aux besoins d'espaces supplémentaires en attendant la construction du nouveau garage, dont la livraison est prévue en 2024. La durée du bail est de 4 ans, avec la possibilité d'une option d'un an, pour une valeur totale de 2 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2022	618 887
	2023	625 017
	2024	312 507
		1 556 411
Années d'option	2024	244 363
	2025	244 363
		2 045 137

j) Remplacement de la solution de paiement dans les autobus

La Société a octroyé à Flowbird SAS un contrat d'une durée de 5 ans pour l'implantation d'une solution de paiement sans contact à bord des autobus pour, avec la possibilité de deux options d'un an pour les années 2026 et 2027, pour une valeur totale de 2,1 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2022	529 398
	2023	529 398
	2024	260 356
	2025	260 356
		1 579 508
Années d'option	2026	282 984
	2027	282 984
		2 145 476

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

13. Engagements (suite)

j) Remplacement de la solution de paiement dans les autobus (suite)

En outre les dépenses admissibles feront l'objet de subventions à 100% pour un total estimé de 2,1 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		<u>\$</u>
Contrat	2022	529 398
	2023	529 398
	2024	260 356
	2025	260 356
		1 579 508
Années d'option	2026	282 984
	2027	282 984
		2 145 476

14. Droits contractuels

En plus des droits contractuels dans le cadre des engagements présentés à la note no 13 a), 13d), 13e) 13h) et 13j), la Société a conclu des ententes à long terme pour des revenus publicitaires pour un montant de 19,8 M\$.

L'échéancier des droits contractuels s'établit ainsi :

	<u>\$</u>
2022	1 290 400
2023	1 341 400
2024	1 394 800
2025	1 450 600
2026	1 508 800
2027-2034	12 838 200
	19 824 200

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2021

15. Données budgétaires

L'état des résultats ainsi que les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales comportent une comparaison avec le Budget adopté par la Ville de Laval le 1^{er} juin 2021.

Afin de rendre la présentation conforme à celle qui a été adoptée, certaines données budgétaires ont été reclassées.

16. Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval. La Société ne réalise aucune opération importante avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses affaires.

17. Instruments financiers

La Société conclut périodiquement des contrats de swap de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger, en partie, des fluctuations du prix du carburant.

Les gains et les pertes, qui y sont liés, sont constatés dans l'état des résultats au cours de l'exercice, dans lequel ils sont réalisés et présentés en contrepartie de la charge correspondante.

ANNEXE A – DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2021

Émission					Solde	
Date	Numéro	Montant	Taux d'intérêt	Échéance	2021	2020
		\$	%		\$	\$
2016-04-13	50	21 327 000	1.8244	2021	-	13 466 000
2016-11-09	51	20 523 000	1.5923	2021	-	7 100 00
2017-05-09	52	4 649 000	1.7718	2022	2 907 000	3 356 00
2017-11-15	53	18 534 000	2.2347	2022	11 482 000	13 324 000
2018-07-24	54	9 984 000	2.7205	2023	6 760 000	7 868 000
2018-12-11	55	11 841 000	2.9108	2023	7 066 000	8 710 000
2019-05-13	56	3 458 000	2.4283	2024	2 500 000	2 986 000
2019-10-15	57	10 196 000	2.3745	2024	7 460 000	8 845 000
2020-05-12	58	9 096 000	1.5283	2025	7 461 000	9 096 000
2020-12-15	59	15 048 000	1.1300	2025	12 977 000	15 048 000
2021-05-06	60	32 594 000	1.1418	2026	32 594 000	-
2021-07-09	61	15 000 000	1.7235	2031	15 000 000	-
2021-12-09	62	5 167 000	1.8532	2026	5 167 000	-
					111 374 000	89 779 000

ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2021	2020
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Salaires, traitements et avantages sociaux	114 566 753	114 482 537	109 071 772
Carburant	6 953 978	5 869 977	6 528 914
Contrats de transport adapté	10 827 742	7 967 044	7 726 406
Entretien et réparations des véhicules	7 470 915	6 164 347	6 057 455
Honoraires et contrats	6 669 096	6 069 636	4 980 421
Entretien et réparations des bâtiments et des équipements	4 645 258	3 835 190	3 134 294
Services publics	1 729 035	1 460 183	1 343 860
Assurances, taxes et immatriculations	1 602 189	1 612 131	1 428 466
Matériel et fournitures	958 737	490 695	438 149
Cotisations, frais de représentation et autres dépenses	288 325	212 541	505 040
Location	816 178	629 469	363 391
Dépenses imprévues	2 497 547	-	-
Intérêts et frais de financement	3 519 351	2 687 533	2 601 086
Contrats de gestion déléguée	4 051 750	3 582 757	3 580 630
Amortissement des immobilisations	27 999 000	25 807 538	21 394 726
	<u>194 595 854</u>	<u>180 871 578</u>	<u>169 154 610</u>

ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Autorité régionale de transport métropolitain	157 077 731	147 608 041	139 488 766
Contrats de gestion déléguée	8 303 700	7 715 201	7 578 576
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	1 948 654	1 229 381	1 611 670
Autres revenus	1 558 498	1 428 544	1 478 580
	168 888 583	157 981 167	150 157 592
Charges			
Transport régulier	117 179 782	110 115 807	106 983 249
Administration générale	23 209 503	25 490 157	21 883 305
Transport adapté	11 894 471	9 055 342	8 713 668
Contrats de gestion déléguée	8 303 700	7 715 201	7 578 576
Intérêts et frais de financement	3 511 851	2 687 533	2 601 086
Dépenses imprévues	2 497 547	-	-
Amortissement des immobilisations	27 999 000	25 807 538	21 394 726
	194 595 854	180 871 578	169 154 610
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(25 707 271)	(22 890 411)	(18 997 018)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Produit de cession	44 400	6 598	51 888
Amortissement	27 999 000	25 807 538	21 394 726
Perte sur cession	-	6 082	45 103
	28 043 400	25 820 218	21 491 717
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	553 316	418 354	364 479
Remboursement de la dette à long terme	(3 905 547)	(3 690 329)	(3 359 768)
	(3 352 231)	(3 271 975)	(2 995 289)
Affectations			
Activités d'investissement	(681 500)	(769 955)	(665 564)
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	1 100 202	(596 277)	(131 974)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	597 400	1 708 400	767 100
	1 016 102	342 168	(30 438)
	25 707 271	22 890 411	18 465 990
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	(531 028)

ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	43 104 268	37 294 662	21 226 415
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	43 104 268	37 294 662	21 226 415
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisitions			
Infrastructures	(8 669 000)	(589 906)	(917 048)
Bâtiments	(20 236 000)	(5 847 339)	(7 213 626)
Véhicules	(31 644 000)	(32 804 440)	(19 812 394)
Ameublement et équipements de bureau	(884 000)	(983 722)	(1 233 732)
Machinerie, outillage et équipements	(6 072 000)	(1 854 154)	(2 512 000)
	(67 505 000)	(42 079 561)	(31 688 800)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	19 907 934	15 202 293	2 090 553
Affectations			
Activités de fonctionnement	681 500	769 955	665 564
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	3 811 298	1 072 302	741 580
	4 492 798	1 842 257	1 407 144
	(43 104 268)	(25 035 011)	(28 191 103)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	12 259 651	(6 964 688)

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	29 768 135	30 244 160
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(19 232 800)	(17 524 400)
Financement des investissements en cours	14 042 696	1 783 045
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	156 948 323	152 619 298
	181 526 354	167 122 103

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Excédent de fonctionnement affecté	28 577 963	29 119 236
Fonds réservés		
Fonds de roulement	1 180 000	1 114 752
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	10 172	10 172
	1 190 172	1 124 924
	29 768 135	30 244 160

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes non capitalisés	(8 466 700)	(8 466 700)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes non capitalisés	(10 766 100)	(9 057 700)
	(19 232 800)	(17 524 400)

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ (SUITE)

Au 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	19 020 909	5 134 674
Investissements à financer	(4 978 213)	(3 351 629)
	14 042 696	1 783 045
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	195 005 734	178 746 391
Éléments de passif		
Dette à long terme	111 374 000	89 779 000
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	(73 316 589)	(63 651 907)
	38 057 411	26 127 093
	156 948 323	152 619 298